

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 011.1.2.2 /D/MINHDU DU 04 AVR 2025 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE, PASSE PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°0039/AONR/MINHDU/CIPM/2025 DU 05 FEVRIER 2025 POUR LA SELECTION D'UN
CONSULTANT EN VUE DE LA REALISATION DES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
DECHARGE CONTROLEE : CENTRES DE TRANSFERT ET DES POINTS DE REGROUPEMENT
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DANS LA VILLE DE YAOUNDE AU CAMEROUN (EN
PROCEDURE D'URGENCE).

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICE 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu Le DAO N°0039/AONR/MINHDU/CIPM/2025 du 05 février 2025 ;
Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°30 du 03 avril 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution aux entreprises ci-dessous.

D E C I D E :

Article 1er – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

DAO	Attributaires	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
N°0039/AONR/MINHDU/CIPM/2025 du 05 février 2025 pour la sélection d'un consultant en vue de la réalisation des études pour la construction d'une décharge contrôlée : centres de transfert et des points de regroupement des déchets ménagers et assimilés dans la ville de Yaoundé au Cameroun (en procédure d'urgence).	CREACONSULT BP : 11 735 Douala Tél. : 233 42 63 85	62 013 724	Cinq (05) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 04 AV 2025
LE MINHDU
X.CRE